

MARCHEZAIS



BULLETIN MUNICIPAL
JUIN 2008 - NUMERO 31



<http://marchezais.free.fr/>

MARCHEZAIS



BULLETIN MUNICIPAL
NUMERO 31 - JUIN 2008

Mairie de Marchezais

Téléphone : 02 37 43 16 32

Télécopie : 02 37 43 17 87

E-mail :

mairiemarchezais@wanadoo.fr

Site internet :

<http://marchezais.free.fr/>

Heures d'ouverture au public :

Mardi

de 14h à 15h

Samedi

de 9h à 11h30

Comité éditorial :

Bernard Letellier

Guillaume Tempête

Nicolas Ricordel

Josseline Vivien

Illustration de couverture :

Nous tenons à remercier
chaleureusement

Patrick Souday

pour nous avoir donné

l'autorisation de reproduire le

tableau qu'il a réalisé,

représentant l'église de

Marchezais, la mairie et la
bibliothèque.



L'église de
Marchezais

Sommaire

-
- 3 Editorial
 - 4 La municipalité
 - 6 Les fonctions du maire, le rôle de la commune
 - 7 Hier nommés, aujourd'hui élus
 - 8 Les finances communales
 - 10 Le SICA
 - 12 Le SIVOM
 - 14 La communauté de communes
 - 17 Le SYROM
 - 18 Informations pratiques
 - 19 Numéros utiles
 - 20 Le comité des fêtes
 - 21 Le CAPS
 - 22 Bibliothèque
 - 23 Culte
 - 24 Etat civil / autres informations
 - 25 Quelques évènements de l'année passée...

Editorial

Chères Marcheroises, Chers Marcherois,

Il y a un an, je vous faisais part, dans ces mêmes colonnes, de mon départ de la mairie.

Cette annonce sincère était le fruit d'une décision que je pensais irrévocable, seulement plusieurs faits m'ont amené à reconsidérer la situation. En effet, plus l'échéance électorale approchait et plus de conseillers aguerris et compétents décidaient eux aussi de passer la main. Il m'est alors devenu difficile de trouver un successeur assez disponible et volontaire. J'ai donc voulu reconstituer une équipe motivée et dynamique pour effectuer une transition sans heurt et assurer ainsi l'avenir de la commune.

J'ose croire avoir fait le bon choix puisque vous les avez tous massivement élus dès le premier tour de scrutin le 9 mars dernier. Je ne saurais, à ce propos, que trop vous remercier de m'avoir une nouvelle fois accordé votre confiance.

C'est une satisfaction et une grande fierté pour moi de constater qu'après quelques mois seulement, l'ensemble des élus s'investit déjà largement au sein du Conseil Municipal et de la vie communale. Ils ont su, chacun selon leurs compétences, trouver leur place dans cette nouvelle assemblée. Vous trouverez dans les pages suivantes une information détaillée concernant la fonction et les responsabilités des élus au sein de la commune.

L'intercommunalité et ses syndicats ont également commencé à profiter de leur entrain et de leurs qualités et tout ceci devrait permettre à Marchezais de rayonner et de peser dans les futurs projets.

Je n'oublie pas non plus que notre commune vit grâce aux bonnes volontés de ses habitants.

Je tiens à remercier ici le comité des fêtes dont vous lirez le bilan annuel un peu plus loin ; un bilan plus que satisfaisant malgré le manque de participation sur certaines festivités. Ils ont besoin de vous et de vos encouragements !

Je félicite aussi tous les bénévoles de la gymnastique qui ont su créer une ambiance sympathique et assure un bon moment de détente pour les petits et les grands,

Si vous aimez la lecture, n'hésitez pas à vous rendre à la bibliothèque, des responsables passionnés vous y attendent tous les samedis matins avec des ouvrages variés et renouvelés régulièrement.

Enfin, le CCAS, qui a vu récemment l'installation de nouveaux membres, va pouvoir poursuivre ses actions en faveur des « anciens ».

De son côté, votre nouveau conseil n'est pas en reste puisqu'il poursuit deux grands projets.

Effectivement, cette année, la commune devrait se doter d'un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) qui devrait maîtriser au mieux la pression immobilière de la proche région parisienne et préserver ainsi la quiétude de notre petit village.

De plus cet été, le terrain de sport va accueillir des jeux pour les enfants. Des rires et des cris qui rappelleront au village que son avenir se joue avec ses jeunes habitants.

En fonction du budget communal et des moyens à notre disposition, d'autres projets pourront voir le jour.

Pour finir, je tiens à saluer la création par un de nos jeunes élus, Nicolas RICORDEL, d'un site internet¹ sur la commune de MARCHEZAIS où vous pourrez trouver toutes les informations utiles et nécessaires pour le bien vivre dans notre village. Je souhaite donc une très longue vie à ce site !

Mes remerciements également à ceux qui ont collaboré à la réalisation de ce bulletin, moyen d'information dont j'espère vous apprécierez le contenu.

Mes félicitations vont également à toutes celles et ceux qui font des efforts d'embellissement et d'entretien afin de rendre notre village plus agréable.

Amicalement à tous.

Bernard LETELLIER, maire

¹ <http://marchezais.free.fr/>



La municipalité



Les membres du Conseil Municipal

de gauche à droite :

Nicolas RICORDEL, Josseline VIVIEN (2^e adjointe), Jérôme DEPONDT, Emmanuel ANTUNES, Hélène MAISONS, Franck LEVASSORT, Bernadette GUIMBAULT, Fabrice MARCHAIS (1^{er} adjoint), Jean-Claude BRILLANCEAU, Sylvain NEVEU, Bernard LETELLIER (Maire)

LES SYNDICATS ET COMMISSIONS

SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la plaine du Drouais-Est.

Titulaires : M. ANTUNES Emmanuel, M. NEVEUX Sylvain
Suppléants: M. RICORDEL Nicolas, M. LEVASSORT Franck

SITED : Syndicat Intercommunal de Transport scolaire de Dreux

Titulaire : M. BRILLANCEAU Jean-Claude
Suppléant : M. ANTUNES Emmanuel

SICA : Syndicat Intercommunal du Canton d'Anet

Titulaires : M. DEPONDT Jérôme, M. RICORDEL Nicolas

SYROM : Syndicat Ramassage Ordures Ménagères

Titulaire : M. MARCHAIS Fabrice Suppléante : Mme VIVIEN Josseline

SIAM : Syndicat Intercommunal d'Assainissement de MARCHEZAIS (fossés)

Titulaires : M. LETELLIER Bernard, M. MARCHAIS Fabrice

SIEPRO : Syndicat Intercommunal d'Électrification de Prouais-ROsay

Titulaire : M. LETELLIER Bernard Suppléant : M. NEVEUX Sylvain

SIPAD : Syndicat Intercommunal Pour l'Aménagement & le Développement du Pays Drouais

Titulaire : Mme MAISONS Hélène Suppléante : Mme GUIMBAULT Bernadette

C.C.L.V.D: Communauté de Communes Du Drouais Est

Titulaires : Mme GUIMBAULT Bernadette, M. MARCHAIS Fabrice
Suppléants : Mme MAISONS Hélène, M. DEPONDT Jérôme

SIVOM de Houdan : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de Houdan (Lycée de la Queue-les-Yvelines et Villiers)

Titulaires : M. BRILLANCEAU Jean-Claude, Mme VIVIEN Josseline

Association Foncière : conseiller d'office : Mme VIVIEN

propriétaires désignés par le conseil M. LETELLIER Bernard, Mme MAISONS Hélène
propositions de propriétaires pour la Chambre d'Agriculture M. MARCHAIS Jean-Pierre, M. MAISONS Michel

Bernard LETELLIER est également président du **SIAM** (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marchezais) et vice-président du **SIEPRO** (Syndicat Intercommunal d'Electrification de Prouais-ROsay)

La municipalité (suite)

Délégués aux différentes commissions de la commune :

Travaux, voirie : Tous les conseillers

Urbanisme : M. DEPONDT Jérôme, M. MARCHAIS Fabrice, Mme MAISONS Hélène, Mme GUIMBAULT Bernadette, M. RICORDEL Nicolas, M. BRILLANCEAU Jean-Claude, M. LETELLIER Bernard.

Eau : M. DEPONDT Jérôme, M. MARCHAIS Fabrice, M. NEVEUX Sylvain

Bulletin : M. RICORDEL Nicolas, Mme VIVIEN Josseline

Fêtes : Tous les conseillers

Représentant pour l'armée : M. ANTUNES Emmanuel

Environnement : Mme MAISONS Hélène, Mme GUIMBAULT Bernadette

C.C.A.S : Centre Communal d'Action Sociale de MARCHEZAIS - Président : Bernard LETELLIER

M. BRILLANCEAU Jean-Claude (vice-Président)
M. NEVEUX Sylvain
M. LEVASSORT Franck
Mme VIVIEN Josseline

Mme Odile MARCHAIS
Mme Christine FOLLET
Mme Patricia BERTHE
M. Michel MAISONS

Le C.C.A.S. de Marchezais offre **un repas le 11 novembre** aux personnes à partir de 60 ans, suivi d'un après-midi jeux, puis pour les personnes à partir de 65 ans un bon d'achat de 30 € avec une boîte de chocolats à l'occasion de Noël.

L'équipe municipale

de gauche à droite :

Guillaume TEMPETE,
adjoint administratif,

Cristel LEMARCHAND,
agent d'entretien,

Pascal SANGLEBOEUF,
agent des services
techniques



Les fonctions du maire, le rôle des communes

Les 9 et 16 mars, les 36 679 communes de France ont élu leurs conseillers municipaux. Grandes ou petites, ces collectivités locales ont toutes le même rôle. Explications.

Les fonctions du maire

Élus au sein du conseil municipal, le maire et ses adjoints sont l'organe exécutif de la commune. Mais le budget, s'ils en sont les maîtres, reste placé sous le contrôle de l'État.



Il procède au recensement général de la population, et au recensement en vue de l'appel de préparation à la défense

Il procède à la révision des listes électorales et à l'organisation des élections

Il est administrateur des affaires de la commune

Il prépare et exécute les délibérations du conseil municipal

Il prépare et propose le budget communal

Il représente la commune en justice

Il est chargé de la police municipale

Le maire peut déléguer une partie de ses attributions à un ou plusieurs adjoints.



En cas d'empêchement, il est remplacé par un adjoint. Comme le maire, les adjoints sont...

officiers d'état civil et de police judiciaire



Quel est le rôle du conseil municipal?

Le conseil municipal représente les habitants.

Ses attributions sont très larges depuis la loi de 1884 qui le charge de régler " par ses délibérations les affaires de la commune ". Cette compétence s'étend à de nombreux domaines. Le conseil municipal donne son avis toutes les fois qu'il est requis par les textes ou par le représentant de l'État.

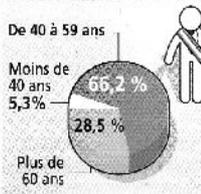
Il émet des vœux sur tous les sujets d'intérêt local : il vote le budget, approuve le compte administratif (budget exécuté), il est compétent pour créer et supprimer des services publics municipaux, pour gérer le patrimoine communal, pour accorder des aides favorisant le développement économique.

Qui étaient les maires sortants ?

Âge moyen 55 ans

Peu de femmes

Majorité d'individus retraités



Sources : ministère de l'Intérieur, DGCL

A quoi sert la commune ?

Le maire et son conseil municipal veillent tout particulièrement sur la vie quotidienne de leurs concitoyens. Pour les missions les plus lourdes, les communes se regroupent de plus en plus souvent en communautés de communes.

- L'état civil, l'organisation des élections
- L'urbanisme et le logement
- La voirie, le transport et la sécurité
- La propreté (collecte, recyclage assainissement...)
- Le ravitaillement de la ville en eau, les halles, marchés...
- La santé, l'aide sociale (avec le département)
- Les écoles
- Les activités culturelles (bibliothèques, théâtres...)

Et aussi, depuis les lois de décentralisation de 1982

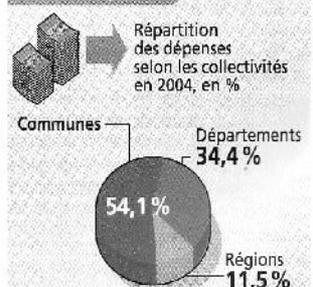
- Les permis de construire
- Les sites protégés
- Le plan local d'urbanisme (ex-plan d'occupation des sols)
- Répartition du sol en zones constructibles, espaces verts, zones industrielles...

Son budget

Les ressources



et les dépenses



Les communes en 2007, c'est...

- 36 569 communes métropolitaines dont 36 de plus de 100 000 habitants et environ 32 000 de moins de 2 000.
- 1,4 million d'employés (organismes communaux et intercommunaux)
- 81,99 milliards d'euros de recettes (dont 25,6 pour l'intercommunalité)
- 81,45 milliards d'euros de dépenses (dont 25,2 pour l'intercommunalité)
- 2 400 communautés de communes

*France métropolitaine

Le conseil municipal doit se réunir au moins une fois par trimestre et l'ordre du jour, fixé par le maire, doit être communiqué avant le début de la séance. Celle-ci est ouverte au public sauf si l'assemblée décide le huis clos ou si le maire exerce son pouvoir de "police des séances", notamment en cas d'agitation, et restreint l'accès du public aux débats.

En cas de dysfonctionnement grave, le conseil municipal peut être dissous par décret en Conseil des ministres.



Hier nommés, aujourd'hui élus, toujours aimés...

Les nouveaux élus de mars ne savent peut-être pas tous à quel point ils s'inscrivent dans une longue tradition. Pour eux, et aussi pour les administrés que nous sommes, voici un petit cours d'histoire qui commence au temps de... Charlemagne !

C'est au IX^e siècle, dans un ouvrage de droit, que le mot maire apparaît pour la première fois. L'abbé signataire du texte emploie précisément le vocable « maior ». Il désigne le représentant du domaine, c'est-à-dire celui qui dirige le village pour le compte du seigneur. De « maior », on passe peu à peu au maire, et celui-ci se voit entouré selon l'époque et les lieux d'échevins (comme à Lyon) ou de conseillers. A la fin de l'Ancien Régime, le corps municipal est composé d'une poignée d'hommes ; le curé et le seigneur, dont on sait le poids dans l'organisation de la société d'alors, en sont membres de droit. Charge à cette petite administration de répartir l'impôt (dû à l'Etat et au seigneur), de fixer les corvées, et d'entretenir les bâtiments publics. Ce n'est qu'en 1788 - il n'y a pas si longtemps en fait - qu'un registre des délibérations doit être tenu.

SOUS TUTELLE DU POUVOIR CENTRAL

La Révolution vient jeter à bas ce schéma. Elle crée littéralement une carte municipale et réinvente le rôle du maire en lui donnant une double fonction : celle de gérer sa commune, mais surtout celle de représenter au mieux les intérêts de l'Etat. Du coup, ce même Etat jugea-t-il plus prudent de les nommer, plutôt que de les laisser choisir par le « hasard » d'une élection. En tout cas les choses étaient claires, le maire, à qui l'on avait certes confié des fonctions d'Etat-civil (relevant auparavant du curé) et autres tâches régaliennes (établissement des listes électorales, etc.), pouvait être tenu pour un simple relais de la politique édictée localement par le préfet, par l'Etat autrement dit. Ce même préfet contrôle du reste le maire dans ses attributions de chef de l'administration municipale. La pression a pu varier considérablement selon les régimes, mais de la Révolution à 1882, soit pendant près de cent ans, le maire est resté sous tutelle, très dépendant du pouvoir central. Certains disent même « à sa botte ». En cas d'insuffisance, il était d'ailleurs révoqué. Les gouvernements successifs du XIX^e siècle, le Second Empire en particulier, avaient bien compris le profit qu'ils pouvaient tirer d'un maire de leur bord, capable d'incarner sur le terrain les orientations du régime et de favoriser, le cas échéant, les candidats « officiels » lors de certaines échéances électorales...

ÉLUS AU SUFFRAGE UNIVERSEL

Et puis les mentalités ont fini par évoluer, sans doute à la faveur de la consolidation de la République après 1870. La grande loi sur l'organisation municipale date de mars 1882, et elle instaure (aujourd'hui encore !) l'élection du maire par un conseil municipal issu du suffrage universel. Changement fondamental, « début de l'ère moderne pour le maire », assurent les historiens. D'autant que ce dernier se voit doté de nouveaux pouvoirs, police générale et spéciale, conservation des biens

de la commune, nomination des agents communaux. Trop de pouvoirs ? Des esprits critiques ont pu parler de « présidentialisme municipal », même si le maire de cette fin du XIX^e siècle doit encore soumettre toutes ses décisions à l'autorisation des préfets. Toujours est-il que le maire ne dépend plus désormais, pour son renouvellement, que de ses électeurs. Il deviendra vite, et on comprend pourquoi, le défenseur zélé des intérêts locaux. Encore plus notable qu'avant, renforcé dans sa légitimité grâce à l'onction du suffrage universel.

LE TEMPS DES RESPONSABILITÉS

La troisième révolution est bien plus récente. Elle date du début des années Mitterrand avec en 1982 et 1983 les lois de décentralisation, dites lois Defferre. Ces textes accroissent considérablement le rôle et la

responsabilité du maire, qui se voit d'un coup délivré de l'encombrante tutelle du préfet. Celui-ci garde bien la charge de contrôler la légalité des arrêtés du maire, mais a posteriori. Il n'a même plus le pouvoir de les annuler (ce que peut faire en revanche un tribunal administratif). Encore plus de pouvoirs donc, de charges, de travail, et plus de responsabilités, on l'a dit. Jusqu'à faire du maire le responsable de tout, avec le risque, en cas de problème grave, d'avoir à en rendre compte devant la justice.

Ceux des élus qui ont connu la fin de la tutelle préfectorale ne regrettent pas, quoi qu'il en soit, l'époque précédente. « Cela change la vie », disait récemment André Laignel, maire d'Issoudun (Indre), cité dans la revue de l'Association des maires de France.

VIVE L'INTERCOMMUNALITÉ ?

Dernière évolution enfin, « révolution silencieuse » pour certains, l'intercommunalité (1992 et 1999) qui permet aujourd'hui à des maires de travailler en équipe, et à des territoires voisins de mieux s'équiper en mutualisant leurs moyens. En Eure-et-Loir, comme partout ailleurs en France, les communautés de communes ont fleuri, sans doute pour la bonne cause. Revers de la médaille, une perte des repères chez nombre d'administrés, qui ne savent plus qui fait quoi, qui décide pour qui, et in fine combien cela leur coûte, tant ces structures, qui finissent par se superposer, sont dévoreuses de budgets et d'effectifs. De gros enjeux se dessinent ici pour la commune traditionnelle et son représentant élu au suffrage universel, le maire. Quel rôle va leur réserver demain la nouvelle donne des institutions locales, qui entend revoir la répartition des compétences entre régions, départements, intercommunalité et communes ? Il n'est pas sûr que le plus petit échelon - le plus lisible par tous et le plus apprécié - soit forcément perdant.

HUGUES DE LESTAPIS



Commission et conseil municipaux de Pierrelaye organisant la fête, de Jean-Eugène Buland (1852-1927). Ce tableau peint en 1881 a été offert à la ville de Pierrelaye (Val-d'Oise). Debout, le maire, Jean-Nicolas Leveau, a ceint son écharpe tricolore, ce qui n'est pas de circonstance pour une simple réunion de travail.

paru dans un supplément de l'écho républicain en date du 22 avril 2008

Budgets et finances communales

LES BUDGETS PRIMITIFS 2008 DE LA COMMUNE

Le budget de la commune est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la commune. Il est établi en section de fonctionnement et section d'investissement, tant en recettes qu'en dépenses. Il est divisé en chapitres et articles dans des conditions qui sont déterminées par décret.

La section de fonctionnement regroupe essentiellement toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services communaux, c'est-à-dire les dépenses régulières (rémunération du personnel, travaux d'entretien, ...) et les charges financières liées aux intérêts de la dette communale. La section de fonctionnement dispose de ressources définitives et régulières composées pour l'essentiel du produit de la fiscalité locale (impôts et taxes), des dotations reçues de l'État (essentiellement la Dotation Globale de Fonctionnement - DGF), de subventions reçues d'autres collectivités locales (intercommunalité) et de dons et legs divers.

La section d'investissement retrace toutes les opérations affectant le patrimoine de la commune et son financement. Y figurent les opérations d'immobilisations (acquisitions de terrains, constructions, travaux, ...) et le remboursement de la dette en capital.

Un budget communal est généralement voté en équilibre (quelquefois en excédent prévisionnel) c'est-à-dire que le montant des dépenses doit être égale à celui des recettes. En effet, le budget communal n'a pas pour vocation de générer des bénéfices contrairement à une entreprise ; et quand cela arrive, cet argent est automatiquement reporté sur le budget de l'année suivante. Il arrive également, parfois, qu'une dépense ou une recette attendue ne soit honorée ou perçue que l'année suivante, c'est ce que l'on appelle un Reste à Réaliser (RAR), le Conseil Municipal a donc le devoir d'en tenir compte sur le budget.

Le Conseil Municipal de MARCHEZAIS a voté par chapitre et à l'unanimité les trois budgets communaux (Commune, Service de l'eau, Service d'Assainissement) le 11 avril 2008.

BUDGET COMMUNAL

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	25 442,00 €	Produits des services, du domaine et vente divers	460,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	34 783,00 €	Impôts et taxes	106 419,00 €
Opé. d'ordre de transferts entre sections	2 289,00 €	Dotations, subventions et participations	35 544,00 €
Autres charges de gestion courante	82 916,00 €	Autres produits de gestion courante	7 000,00 €
Charges financières	4 080,00 €	Produits financiers	10,00 €
		Produits exceptionnels	77,00 €
Total	149 510,00 €	Total	149 510,00 €

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Solde d'exécution de la section d'investissement	19 645,00 €	Opé. d'ordre de transferts entre sections	2 289,00 €
Emprunts et dettes assimilées	14 193,00 €	Dotations, fonds divers et réserves	10 977,00 €
Immobilisations incorporelles et RAR	7 239,00 €	Subventions d'investissement et RAR	33 194,00 €
RAR Immobilisations corporelles	24 250,00 €	Emprunts et dettes assimilées	18 867,00 €
	65 327,00 €		65 327,00 €
Total	65 327,00 €	Total	65 327,00 €

Le budget primitif reste une prévision, on ne peut juger de sa pertinence qu'une fois l'exercice (l'année pour laquelle il a été voté) terminé. Le Conseil Municipal doit alors présenter pour contrôle un Compte Administratif qui retrace toutes les opérations financières effectivement réalisées durant l'exercice.

Si vous désirez en savoir plus, n'hésitez à prendre contact à la mairie ou via le site INTERNET.

Les différentes taxes :

Taxe sur le foncier bâti :

C'est l'impôt payé à la Commune par l'ensemble des propriétaires d'immeubles d'habitation.

Taxe sur le foncier non bâti :

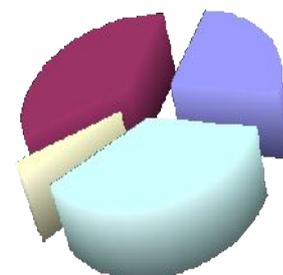
C'est l'impôt payé par l'ensemble des propriétaires de terrains non construits (terres agricoles, terrains nus, bois, ...).

Taxe d'habitation :

C'est l'impôt payé par l'ensemble des occupants des immeubles d'habitation (foyers), qu'ils soient les propriétaires ou les locataires des lieux.

Taxe professionnelle :

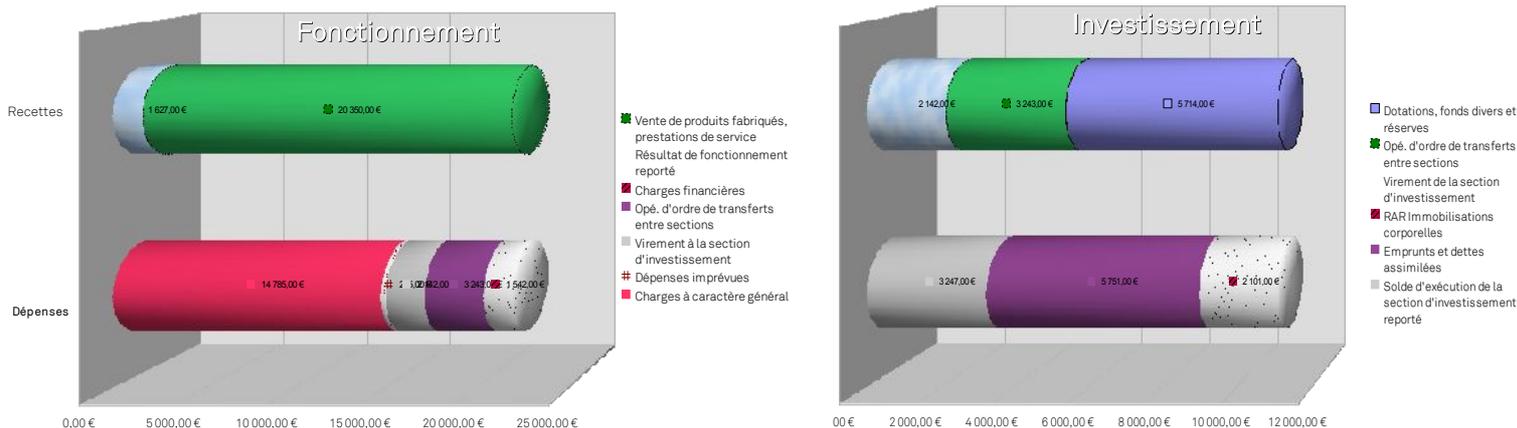
C'est l'impôt payé par l'ensemble des artisans, commerçants, industriels, ... domiciliés sur la commune.



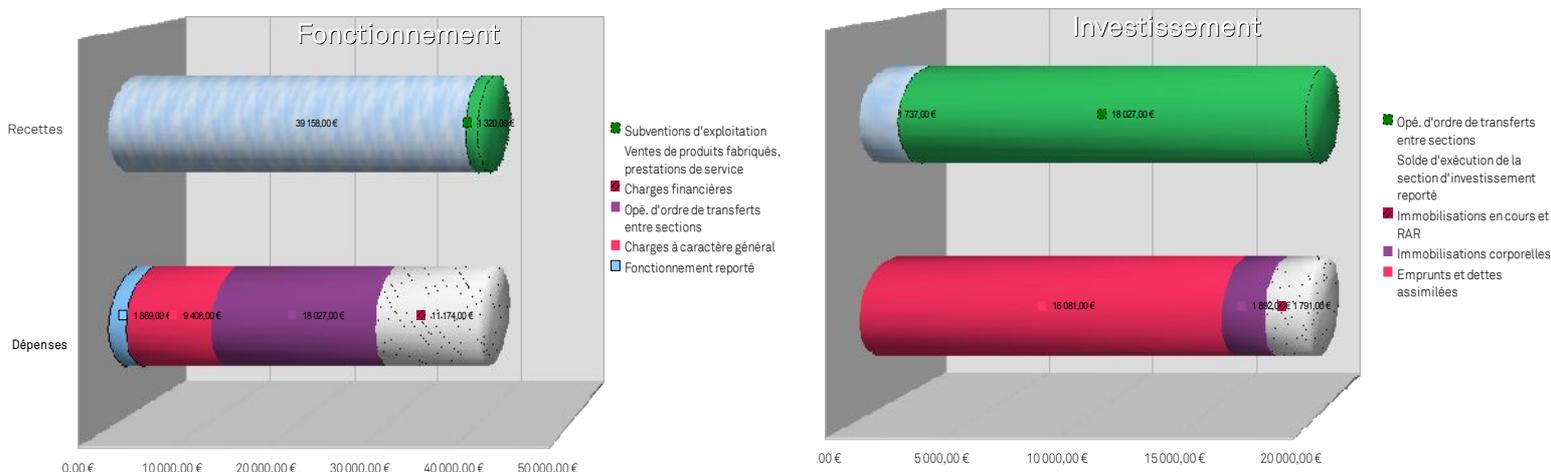
■	IMMOBILISATION	(Taxe 10,33%)
■	IMMOBILISATION	(Taxe 12,33%)

Budgets et finances communales (suite)

BUDGET SERVICE DE L'EAU



BUDGET ASSAINISSEMENT



Bien qu'il ne nous soit pas apparu essentiel d'aborder en détails les budgets des services de l'assainissement et de l'eau, nous tenions toutefois à vous informer que récemment, la commune a eu de gros frais sur les réseaux. Des incidents essentiellement engendrés par la négligence de certains usagers et qui auraient pu facilement être évités si quelques règles avaient été respectées.

Une intervention coûte en moyenne 400 € à la commune, et il ne s'agit là que du prix de la main d'œuvre ! Comme vous l'aurez compris, financièrement, la commune n'a pas d'autres choix que d'augmenter les taxes de raccordement ou le prix des compteurs pour compenser ces dépenses ! C'est pourquoi il nous a semblé opportun de revoir ensemble quelques principes écologiques et citoyens que nous pouvons tous appliquer.

Voici donc quelques réflexes à avoir pour contribuer à la bonne santé de l'eau :

- * pour le bon fonctionnement de la station d'épuration, ne pas rejeter de produits polluants dans l'évier ou les toilettes : les langes d'enfants, serviettes hygiéniques, textiles, bas nylon, cotons-tiges, articles de plastique, lames de rasoir, préservatifs, restes de repas, toxiques, huiles et graisses domestiques, médicaments (collecte auprès du pharmacien), hydrocarbures (essence de térébenthine, essence à détacher), huiles de vidange (collecte auprès du garagiste), acides, substances toxiques ou inflammables, peinture, vernis, désherbants et engrais, les produits anti-nuisibles (rongeurs, limaces, insectes), cyanures, sulfures.

- * éviter de laver son véhicule dans la rue (les eaux sales chargées d'hydrocarbures et autres polluants vont se déverser directement dans les cours d'eau avec les eaux pluviales). Il est conseillé de se rendre à une station de lavage.



Budgets et finances communales (fin)

Enfin, pour économiser l'eau, voici les recommandations du ministère de l'écologie et du développement durable à l'intention des particuliers (pour les collectivités et en matière agricole, consulter le site du ministère de l'écologie, plus particulièrement : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Fiche_Journee_Mondiale_de_L'eau_cle66c793.pdf) :

Les particuliers peuvent très facilement agir chez eux, d'autant plus que ces économies d'eau se traduisent pour eux par des économies tout court sur la facture d'eau. Chacun d'entre nous consomme en moyenne 165 litres d'eau par jour.

* En prenant des douches plutôt que des bains et en équipant les robinets de réducteurs de débits et de pression : 40 % de cette consommation en eau provient des bains et douches. On peut diviser par deux cette consommation, soit une économie de 24 000 litres par an.

* En utilisant des toilettes économes (chasse d'eau à double débit) : 20 % de la consommation provient des toilettes. Économie de 12 000 litres par an.

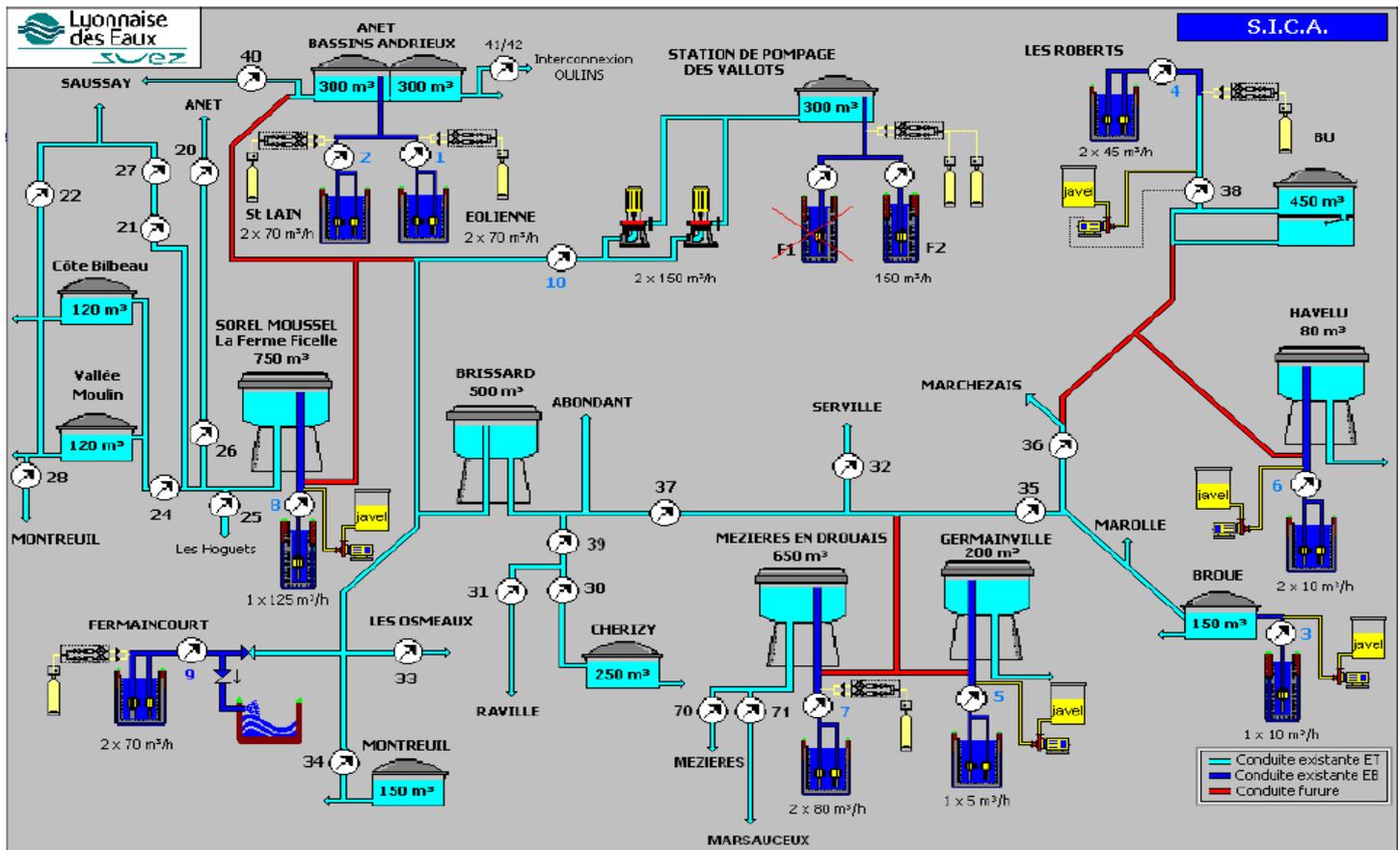
* En utilisant des équipements électroménagers économes (classe A) : la vaisselle et le lavage du linge représentent également 20 % de la consommation en eau. Économie de 7200 litres par an.

* En récupérant l'eau de pluie pour les activités extérieures telles que le jardin ou le lavage de la voiture ou les potagers, soit une économie entre 10 000 et 20 000 litres par an.

Ces gestes simples permettent à peu de frais de diminuer de 30 à 50 % sa consommation domestique en eau. Au niveau national le gain potentiel est de 500 à 600 millions de mètres cubes par an.

Le Syndicat Intercommunal du Canton d'Anet (SICA)

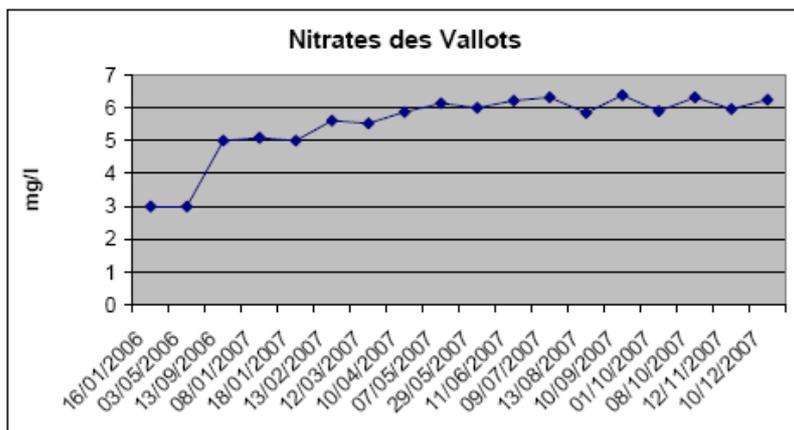
Le Syndicat Intercommunal du Canton d'Anet (SICA) est doté de la compétence Eau et en cette qualité organise le pompage de l'eau au poteau des Vallots en forêt de Dreux et en assure l'acheminement jusqu'à chaque commune selon le tableau ci-après.



Le Syndicat Intercommunal du Canton d'Anet (SICA)

Compte tenu de la charge que représente la gestion de ce réseau d'alimentation en eau potable, un marché a été conclu avec la Lyonnaise des Eaux à qui a été délégué le pompage l'administration des réseaux et la distribution de l'eau jusqu'aux communes. Chaque commune reste en revanche libre de la gestion de son propre réseau de distribution intra communal.

C'est ainsi que Marcheçais achète l'eau au SICA et la facture directement aux habitants de Marcheçais après avoir intégré au prix du mètre cube le coût des installations de distribution propres à la Commune. (Canalisations, compteurs, entretien et maintenance).



La qualité de l'eau pompée au poteau des Vallots est excellente ainsi que cela résulte du tableau ci contre (*la norme prévoit un maximum de 50mg/l*),

Si l'eau a parfois un goût chloré, cela est dû au fait que de l'eau de javel est introduite dans les canalisations pour lutter par anticipation contre le développement de bactéries et pour parer à tout risque de pollution dans le respect du plan vigipirate actuellement en vigueur. L'exploitant du réseau s'est engagé cependant à n'introduire que le minimum requis pour satisfaire à la réglementation.

La consommation moyenne par habitant à Marcheçais (selon la population fixée au recensement de 1999) est évaluée à 68 m³. Elle est en moyenne de 191 m³ par foyer/ Abonné.

Le tableau ci-dessous reprend la comparaison commune par commune du SICA selon les mesures faites par la Lyonnaise des Eaux.

S.I.C.A.	Habitant	Abonnés	2006			2007			O b s	2006/2007	O b s
			m ³	m ³ /hab	m ³ /abo	m ³	m ³ /hab	m ³ /abo			
ABONDANT	1650	680	147 731	90	217	181 081	110	266	↗	23%	↗
ANET	2651	1213	186 679	70	154	216 942	82	179	↗	16%	↗
BROUE / MAROLLE	768	324	44 063	57	136	42 737	56	132	→	-3%	→
BU	1717	738	112 051	65	152	96 001	56	130	→	-14%	↘
CHERIZY	1807	784	127 273	70	162	171 164	95	218	↗	34%	↗
GERMAINVILLE	305	135	26 531	87	197	27 339	90	203	↗	3%	→
HAVELU	102	41	7 715	76	188	7 351	72	179	↗	-5%	→
MARCHEZAIS	250	89	15 014	60	169	16 968	68	191	↗	13%	↗
MEZIERES	1074	484	99 436	93	205	87 112	81	180	↗	-12%	↘
MONTREUIL	503	250	34 466	69	138	39 998	80	160	↗	16%	↗
SAUSSAY	982	457	82 546	84	181	109 211	111	239	↗	32%	↗
SERVILLE	297	132	18 064	61	137	19 118	64	145	→	6%	→
SOREL MOUSSEL	1479	610	186 600	126	306	188 762	128	309	↗	1%	→
Total	13585	5937	1 088 169	1008	2341	1 203 784	1091	2531		8%	

L'année 2008 est placée sous le signe des grands travaux puisque le SICA a décidé de renforcer l'interconnexion et étendre le réseau aux communes du syndicat qui manquent d'eau ou dont l'eau est d'une qualité insuffisante pour être bue. Ces travaux vont commencer prochainement et traverseront la commune en longeant la D21 vers Bû. Le tracé définitif des nouvelles conduites n'est cependant pas encore arrêté.

En conclusion l'eau servie à Marcheçais est d'une grande qualité et à un prix incomparable avec l'eau minérale que nous achetons dans les supermarchés; nous ne pouvons que vous inviter à la boire et réaliser des économies sur vos dépenses d'eau minérale.

Jérome Depondt



Le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM)



SUR LE CHEMIN DES ECOLES de notre regroupement...

Maintenant que nous en avons pris l'habitude, je reviens vous donner des nouvelles des écoles de notre Regroupement Pédagogique...

Que de changement encore au sein de notre SIVOM au cours de cette année 2007!

Alors une petite introduction pour présenter rapidement les changements intervenus depuis l'an passé...

En septembre l'équipe enseignante de l'école de Broué a été renouvelée presque entièrement. En effet quatre enseignants sur cinq sont nouveaux. Je vous les présenterai plus loin. Toujours à Broué, le Centre de Loisirs a intégré de nouveaux locaux puisque désormais les enfants sont accueillis dans le Groupe Scolaire et non plus dans le local situé dans la cour de la mairie.

Des effectifs en hausse, en maternelle notamment, ont obligé les enseignants à répartir les enfants différemment pour accueillir une classe entière de Grande Section à l'école de Broué. Quelques aménagements ont donc été nécessaires, un peu de mobilier (tables, chaises, équipements) un réaménagement des horaires de travail de notre personnel notamment dans les classes pour aider les instituteurs et pendant les services de cantine.

Tout d'abord parlons chiffres avec la répartition des effectifs

à la rentrée de septembre 2007: 237 enfants étaient accueillis toutes classes confondues à l'heure où vous lirez ces lignes les effectifs sont déjà passés à 245 et la répartition par école est la suivante:

A l'école maternelle de Germainville : 75 enfants (3 classes à double niveau)

37 PS + 28 MS + 10 GS

A l'école primaire de Broué : 123 enfants (5 classes)

25 GS + 31 CP + 22 CE1 + 36 CE2 + 9 CM1

A l'école primaire de Serville : 48 enfants (2 classes)

23 CM1 + 25 CM2



Et maintenant passons au détail !

A l'école maternelle de Germainville :

De nombreux enfants arrivant en Petite Section cette année, le dortoir se révélait un peu étroit pour les accueillir tous à la sieste. Ce problème a été résolu de deux façons :

- en sollicitant les familles qui pouvaient reprendre leurs enfants avant ou après le repas de cantine
- en équipant la salle de repos de 9 lits superposés dans un premier temps, investissement qu'il faudra sûrement compléter l'an prochain

Seulement une dizaine d'enfants en Grande Section sont scolarisés à Germainville.

A l'école Primaire de Broué

Une classe entière de Grande Section est scolarisée cette année à Broué.

Comme je vous le disais précédemment l'équipe enseignante a été en partie renouvelée.

Madame BRAULT est la nouvelle Directrice, elle est suppléée par Mademoiselle CHANSAY pendant ses heures de décharge, Madame FONTAINE et Messieurs HECK et DEKYNDT ont également rejoint Mademoiselle PETIT qui est la seule à être restée de l'ancienne équipe.

Dans la cour de récréation, les trois arbres manquants ont été remplacés par des bambous et les briques remises en place.



Le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM)

Suite...

A l'école Primaire de Serville

L'agent assurant la surveillance dans le car et le service à la cantine ayant démissionné c'est désormais Annick DE AMEZAGA qui assurent ces fonctions.

A l'école rien de changé par rapport aux années précédentes.

Notons toutefois les performances des enfants au Cross cette année qui ont terminé 1^{er} de leur catégorie.

Le séjour en classe de neige s'est déroulé dès les premiers jours du mois de janvier 2007. Sans trop de neige sur les pentes mais les enfants ont profité d'autres activités randonnées, rencontres, visites.... Et sont revenus ravis de leur séjour comme leurs petits camarades des années précédentes.

Un reportage réalisé avec l'aide de la secrétaire du Sivom a permis aux parents de suivre le périple de leurs enfants. Ce séjour a été renouvelé pour 2008.

Un équipement informatique dans les trois écoles devrait voir le jour début 2008 pour initier les enfants à l'accès Internet entre autre. Gros investissement financé à 50% par le Conseil Général d'Eure et Loir.

Le Centre de Loisirs de Broué

Vous vous souvenez que l'an passé je vous avais présenté le Centre de Loisirs de Broué dont la compétence avait été transférée à la Communauté de Communes des Villages du Drouais. Les locaux ont été transférés depuis le 7 mai 2007 et désormais tout se déroule dans le Groupe Scolaire de Broué où le réfectoire et la salle dite 'informatique' leur ont été mis à disposition.

La fréquentation du Centre de Broué a considérablement augmenté et c'est désormais 17 enfants accueillis chaque matin, 45 le soir et une moyenne de 22 les mercredis. Les tarifs ont augmenté de 2% pour l'année 2008.

Des messages de rappel concernant le Centre de Loisirs régulièrement notés sur les factures des cantines scolaires ont sûrement contribué à cette augmentation.

Les plannings des activités sont affichés dans votre commune. Si vous disposez d'une adresse électronique envoyez un message à la secrétaire du Sivom à l'adresse suivante mairie.de.serville@wanadoo.fr et elle vous les transmettra.

Les inscriptions sont reçues tout au long de l'année.

Pour tout complément d'information,

n'hésitez pas à appeler le secrétariat du SIVOM

au 02.37.43.29.41 (à Serville)

(document réalisé par la Secrétaire du SIVOM, Mireille EL HAIBI)



La communauté de communes du pays drouais

BILAN D'ACTIVITES 2007 & PERSPECTIVES 2008

La politique de développement économique va, après 4 années d'efforts soutenus, voir ses premières réalisations en 2008. Après une année d'installation, le service enfance jeunesse couvre maintenant tout le territoire communautaire pour l'accueil des enfants de 3 à 11 ans, et 2008 sera l'année de la confortation de l'existant, sans omettre la préparation de l'ouverture éventuelle de nouveaux services.

1. Développement économique : Arrivée programmée des premières entreprises

• Le Parc Actipôle 12

Sur le site "Les Forts" à Chérisy, l'heure est à la signature des compromis de vente. Plusieurs entreprises issues de la région Parisienne, sont en instance de signature. Leurs domaines d'activités se situent dans le service aux professionnels.

Ce sont ainsi au moins 1.5 ha accueillant au minimum une douzaine d'emplois qui devraient être viabilisés et construits d'ici la fin de l'année 2008, sur les 11 ha du périmètre urbanisable.

Sur le site "Les Merisiers" à Germainville, le projet d'échangeur routier au croisement de la RN12 et de la RD 136 verra le démarrage de ses travaux en 2008.

L'échangeur permettra de sécuriser la traversée de la RN12, et de desservir le Parc d'activités. La maîtrise foncière des 13 ha nécessaire à l'installation de la société Segurel est aujourd'hui acquise entièrement par négociations amiables, et le compromis de vente est en passe d'être signé. L'entreprise actuellement située dans les Yvelines, prévoit d'ouvrir ses portes avant la fin de 2008, relocalisant ainsi 225 emplois à proximité de ses salariés, habitants pour la plupart l'Eure et Loir. Plusieurs autres demandes d'installation sont en attente.

Aussi, la Communauté de Communes poursuivra-t-elle les acquisitions amiables de façon à maîtriser l'ensemble du site « Les Merisiers », soit environ 38 ha déduction faite de l'emprise de l'échangeur.

• Le parc éolien à Germainville

Le permis de construire pour 12 éoliennes a été accordé fin 2007. Le parc éolien devrait ainsi pouvoir être réalisé en 2008. Il reviendra en particulier à la SICAE-ELY l'opérateur local des réseaux de distribution électrique de poser la ligne d'acheminement du courant produit vers le poste source d'EDF. La société d'économie mixte Gedia de Dreux s'est portée acquéreur en partenariat, du parc éolien d'une puissance électrique de 24 mégas Watts.



La communauté de communes du pays drouais

2. Education loisirs sports et culture

• Les centres de loisirs

La Communauté de Communes compte 7 centres de loisirs hébergés dans les écoles, couvrant l'ensemble de son territoire en besoin de garde pour les enfants de 3 à 11 ans.

La coordination des centres a permis de mettre en oeuvre une démarche pédagogique de qualité, s'appuyant sur une équipe de 24 animateurs et de 6 directeurs formés permanents sous la responsabilité directe du coordonnateur enfance jeunesse de la Communauté de Communes, et l'intervention dans les animations de plusieurs associations locales.

Les centres de loisirs proposent ainsi des activités thématiques aux enfants, renouvelées chaque semaine.

Le service a fait l'objet durant l'année 2007, des contrôles réglementaires et il est soumis à une comptabilité analytique. Un correspondant local élu du Conseil municipal établit un lien entre le Conseil municipal et le directeur du Centre de loisirs sur toutes les questions de locaux, les parents sont conviés à au moins une réunion annuelle sur le fonctionnement du Centre de loisirs, les plannings d'activités, les menus sont affichés à l'entrée des centres de loisirs, le règlement intérieur est remis à chaque famille inscrivant son enfant. Le tout concourt à une recherche permanente de la qualité de l'accueil au meilleur coût.

Il en résulte depuis l'ouverture du service en septembre 2006, une augmentation importante de la fréquentation journalière moyenne mesurée d'octobre 2006 à octobre 2007, avec 193 enfants pour le temps périscolaire (soit + 53 enfants) et 121 enfants pour les mercredis.

En 2008, le système de paiement par cartes sera abandonné au profit d'une facturation mensuelle, de façon à ajuster l'utilisation du service et le paiement.

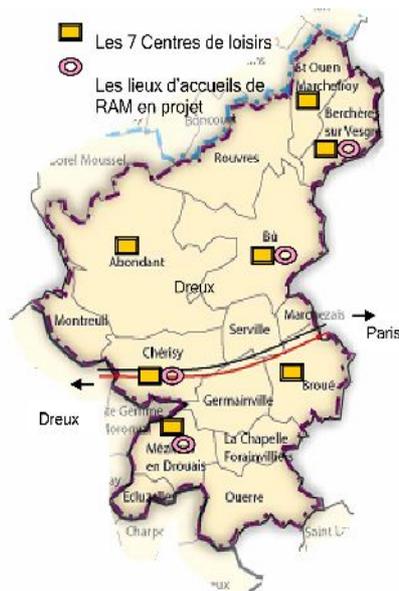


A la bibliothèque municipale de Bû

• Vers la création de nouveaux services

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté de Communes n'a pu en 2007 créer comme elle l'avait prévu, le relais d'assistantes maternelles, faute de perspectives de recettes fiscales suffisantes.

Compte tenu du développement économique annoncé, 2008 sera l'année de la préparation vers la mise en place de nouveaux services :



Un relais d'assistantes maternelles (RAM) va permettre d'apporter une réponse aux parents intéressés par un mode de garde chez les assistantes maternelles pour leurs enfants de 0 à 3 ans. Le RAM est un lieu d'informations pour les parents ayant besoin d'un mode de garde. Il s'agit également d'un centre de ressources créé pour aider les assistantes maternelles dans l'exercice de leur profession, un lieu d'échange ouvert aux acteurs de la petite enfance, c'est enfin un observatoire de la petite enfance.

Une maison de l'enfance qui pourrait abriter une crèche collective multi accueil, et serait située à Chérisy.

Pour plus d'informations sur la communauté de communes, vous pouvez vous référer au site internet :

<http://www.lesvillagesdudrouais.com/>

La communauté de communes du pays drouais

3. Nos autres actions

• La Communauté de Communes s'est agrandie

L'adhésion au 1^{er} trimestre 2007, des 3 communes de Berchères sur Vesgre, Saint Ouen Marchefroy et Rouvres, agrandit le territoire communautaire qui compte ainsi 15 communes et 11 019 habitants (RGP INSEE 1999).

• Service public d'assainissement non collectif

La législation a évolué, elle ne fixe plus de date butoir sur la mise en place d'un contrôle obligatoire des installations d'assainissement. Le Conseil Communautaire a par conséquent différé, la mise en route du service public d'assainissement non collectif, de façon à donner la priorité aux actions les plus urgentes : le développement économique et les services à l'enfance jeunesse.



• Le biocompostage

Dans les communes volontaires, les habitants de la Communauté de Communes sont depuis 2007 équipés, sur simple demande en bio composteurs, fournis par le Syndicat de Ramassage des Ordures Ménagères du Drouais (SYROM). L'amélioration du tri qui en résulte devrait contribuer à limiter les tonnages destinés à l'incinération et l'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en 2008.

• Le Plan d'eau de Mézières Ecluzelles

Le Plan d'eau fait l'objet d'un plan de requalification environnementale, mettant en oeuvre les techniques du génie végétal, permettant l'auto entretien des berges. Il est cofinancé par la Communauté de Communes, la Communauté d'Agglomération du Drouais dans le cadre de la cotisation d'adhésion, ainsi que le Conseil général.

• Mission de prévention spécialisée

La Communauté de Communes a acquis la compétence de participation aux missions de prévention spécialisées, conduites par le Conseil général. Celui-ci a engagé en 2007 un diagnostic des besoins auprès de chaque commune du territoire. Un éducateur spécialisé a commencé à rencontrer régulièrement les Maires, et à établir avec les adolescents des contacts suivis. Un comité des villages notamment constitué d'élus municipaux et de représentants du Conseil général, sera mis en place et orientera le travail de l'éducateur.

• La signature du Contrat départemental de développement intercommunal et les appels à projet du Contrat Etat Région

Le Conseil Général et le Conseil Régional fixent des priorités d'actions aux Communautés de Communes au moyen de contrats ou d'appels à projet. Le Contrat Départemental de Développement Intercommunal fixent des enveloppes financières pour la période 2008-2010 et l'appel à projet pour la période 2008-2011.

La Communauté de Communes a proposé les actions suivantes : La réalisation du Parc d'activité Actipôle 12, extension du Centre de loisirs de Broué, la réalisation d'une maison de l'enfance, l'établissement d'un schéma de cohérence territoriale, et sous réserve du transfert des compétences correspondantes, d'une maison des services publics à Chérisy, d'une maison des jeunes à Bû, l'évaluation des besoins des personnes âgées à domicile.

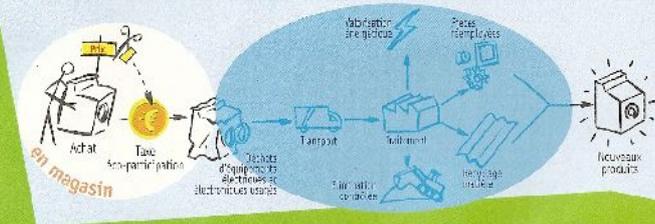
Le SYndicat de Ramassage des Ordures Ménagères *Un pas de plus pour l'environnement*

EN BREF ...

- > COMPOSTAGE :** objectif de distribution déjà atteint dans 5 des 12 communes concernées par l'opération. La première phase de l'opération est accomplie. Son extension sera envisagée en fonction de l'image des résultats obtenus.
- > BENNES À MÉTAUX** Vos apports ont permis cette année la récupération de 270 tonnes de métaux, soit l'équivalent recyclage de 27 % du poids de la Tota Eiffel.
- > LE PLASTIQUE SE RECYCLE AU QUOTIDIEN** Recyclées en fibres polyester, les bouteilles plastique (bouteilles d'eau pour la plupart) trouvent une seconde vie dans nos maisons : rembourrage de couettes, oreillers, pochettes, isolation thermique...
- > VIVE LE RÉEMPLOI !** Dans, œuvres caritatives, échanges ou encore vide-greniers sont autant d'idées de réemploi ingénieuses et souvent généreuses pour faire profiter les autres de ce dont on ne veut plus.

> L'ÉCO-PARTICIPATION, COMMENT ÇA MARCHE ?

L'éco-participation est une éco-taxe incluse dans le prix d'achat d'un équipement électrique ou électronique. Dans la mesure où vous payez l'EP lors de vos achats en magasin, ce dernier est tenu de reprendre le produit usagé équivalent : c'est l'obligation dite du "1 pour 1". Le magasin reversera ensuite intégralement cette EP à un organisme agréé en charge de financer les différentes étapes d'élimination, de valorisation et de recyclage de ces appareils usagés. En les rapportant au magasin, vous contribuez à leur "seconde vie" ; en les rapportant en déchetterie, vous payez 2 fois !



ÉCO-EMBALLAGES SYROM MARCHÉZAIS SITA SUD-EST

Titulaire de la publication : D. Marie • Crédits photos : SITA, Eco-Emballages
Conception-réalisation : Lucie Molinas - Brézina • Diffusé à 27 000 exemplaires sur papier recyclé

Calendrier de ramassage des ordures ménagères

A CHAQUE DÉCHET SA DESTINATION

BAC À ORDURES MÉNAGÈRES

DÉCHETTERIE

rapportez-vous aux consignes de tri en page 2

LE SYROM TRANSFORME ... ET GAGNE !

Le SYROM, c'est en moyenne hebdomadaire :
2 800 kilomètres parcourus par 35 camions pour collecter auprès de 44 000 habitants et 55 communes, 25 000 caissettes et 16 000 bacs OM

Emballages 18kg
Journaux Magazines 24kg
Verre 36kg
Ordures ménagères 305 kg

Résultats en projection réalisés en équivalent à partir des données collectées de janvier à fin septembre 2007.

juillet	août	sept.	octobre	novembre	décembre	
1	1	1	1	1	1	Semaine impaire : caissette jaune : emballages + caissette bleue : journaux, magazines, prospectus, etc + Bac à couvercle marron : ordures ménagères
2	2	2	2	2	2	
3	3	3	3	3	3	
4	4	4	4	4	4	
5	5	5	5	5	5	
6	6	6	6	6	6	
7	7	7	7	7	7	
8	8	8	8	8	8	
9	9	9	9	9	9	
10	10	10	10	10	10	
11	11	11	11	11	11	
12	12	12	12	12	12	
13	13	13	13	13	13	
14	14	14	14	14	14	
15	15	15	15	15	15	
16	16	16	16	16	16	
17	17	17	17	17	17	
18	18	18	18	18	18	
19	19	19	19	19	19	
20	20	20	20	20	20	
21	21	21	21	21	21	
22	22	22	22	22	22	
23	23	23	23	23	23	
24	24	24	24	24	24	
25	25	25	25	25	25	
26	26	26	26	26	26	
27	27	27	27	27	27	
28	28	28	28	28	28	
29	29	29	29	29	29	
30	30	30	30	30	30	
31	31	31	31	31	31	
						Semaine paire : caissette jaune : emballages + caissette verte : bouteilles, pots et bocaux en verre + Bac à couvercle marron : ordures ménagères

L'opération bio-compostage continue...

- 1/ Vous venez chercher en Mairie le composteur que le SYROM met à votre disposition **gratuitement**.
- 2/ Vous placez dans le composteur les déchets de cuisine (épluchures de fruits et de légumes, restes de repas, marc de café, coquilles d'œufs, etc.) en alternance avec les déchets du jardin (tontes de gazon en petite quantité, feuilles mortes, fleurs fanées, déchets du potager, etc.)
- 3/ Les déchets organiques sont transformés naturellement par des micro-organismes (vers, insectes, bactéries...) en compost (une matière très appréciée des jardiniers et utile aux sols).
- 4/ Au bout de six mois à un an, vous récupérez du compost que vous utilisez pour le paillage, le mulching ou en amendement (ou repotage ou élaboration de terreau)

Si pour vous, elle n'est plus la « plou belle », si elle a des problèmes de poids, n'hésitez pas à lui offrir un petit régime. La solution : composter. Faites vite, des composteurs sont encore disponibles sur votre commune.

Avant de partir, renseignez-vous auprès de votre Mairie.



Informations pratiques

Distance de plantations à respecter

- une distance minimale de 0.50 m, de la limite séparatrice pour les plantations (dites de basses tiges) ne dépassant pas 2m.
- une distance de 2 m minimum de la ligne séparatrice pour les arbres (dits de haute tige) destinés à dépasser 2 m de hauteur.
- La distance se mesure à partir du milieu du tronc de l'arbre.
- La hauteur se mesure à partir du niveau du sol où est planté l'arbre, jusqu'à la pointe.

En présence d'un mur

- *Mur mitoyen, la distance est mesurée à partir du milieu du mur.*
- *Mur appartenant au voisin, distance à partir de la face du mur qui donne chez vous.*
- *Mur vous appartenant, distance à partir de la face du mur orienté vers le voisin.*

Toutes plantations ne respectant pas ces distances, peuvent être soumises à une demande d'élagage ou d'arrachage de la part de votre voisin.

Rappel de règles basiques de savoir-vivre

Il est rappelé aux personnes qui promènent leur(s) chien(s) de ne pas les laisser faire leur besoin sur le terrain de jeux ou sur les trottoirs, les promeneurs marchent dedans et cela est très fortement désagréable, surtout sur le terrain où jouent des enfants. Qu'ils le fassent dans les caniveaux ou dans les champs ou alors prévoir le nécessaire pour ramasser les déjections. (vous pouvez l'arranger à votre idée).

Ne pas laisser des chiens seuls qui aboient toute la nuit, voire la journée, dérangeant le sommeil des personnes qui travaillent et est nuisible pour la tranquillité de notre village.

Déchèterie de Bû

tontes, tailles de haies, gravats,
« monstres » (ancien électroménager etc...)
bois, ferraille .

Du 1er novembre au 29 février

Le lundi de 14h00 à 17h00

Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Du 1er mars au 31 octobre

Lundi de 14h00 à 18h00

Mercredi de 14h00 à 18h00

Vendredi de 14h00 à 18h00

Samedi 8h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00

Pour accéder à la déchèterie
vous devez être en possession d'un macaron,
disponible en mairie (un seul par foyer)

Bruits de voisinage

Les bruits de voisinages sont les bruits gênants (parce qu'ils durent longtemps, qu'ils sont très forts ou qu'ils se répètent fréquemment) ou agressifs de la vie quotidienne, provoqués par les comportements désinvoltes de personnes, directement ou par l'intermédiaire d'objets bruyants ou d'animaux qu'ils possèdent.

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

PLes jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 ;

PLes samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;

PLes dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

Tarif de location de la salle communale

Location pour 24 heures

- particuliers résidant sur la commune	120 €
- particuliers hors commune	237 €
Supplément chauffage du 1er octobre jusqu'au 1er avril	30 €

Location pour 12 heures

- particuliers résidant sur la commune	84 €
- particuliers hors commune	170,40 €
Supplément chauffage du 1er octobre jusqu'au 1er avril	21 €

Un chèque de réservation est exigé.

Pour tout renseignement, veuillez vous adresser à la mairie.



Numéros utiles

Maire : 02 37 43 24 33 - 1er adjoint : 06 09 23 23 81 - 2e adjoint : 02 37 43 22 96

Gendarmerie d'Anet	02 37 62 59 90	Electricité (SICAE-ELY)	01 34 94 68 00
Centre anti-poison	01 40 05 48 48	SNCF	08 36 35 35 35
Centre des Impôts (Dreux)	02 37 38 06 00	France Télécom	1014
Perception (Anet)	02 37 41 91 19	Allo Service Public	3939

NUMEROS D'URGENCE

POMPIERS 18

SAMU 15

POLICE SECOURS 17

APPEL D'URGENCE EUROPEEN 112

LE CENTRE DE SOINS DE PREMIERE INTENTION

Qu'est ce que le centre de soins de première intention ?

Il s'agit d'un service :

de consultations non programmées (sans rendez vous), qui assure, en priorité, la prise en charge des urgences de type petites chirurgies (plaies...) et petites traumatologies (entorses, fractures...).

Il est situé dans les locaux du centre de santé de l'hôpital de Houdan et fonctionne avec des médecins généralistes et urgentistes.

A noter : le renouvellement d'ordonnance, le suivi des vaccinations, la délivrance des certificats d'aptitude... relèvent du médecin traitant.

2) Des équipements adaptés à la prise en charge des petites urgences :

Ce service dispose d'un accès prioritaire aux équipements radiologiques de l'hôpital (radiologie standard et échographie).

De plus, il est équipé :

d'une salle de plâtre

d'une salle de suture et de surveillance des urgences

Les médecins ont la possibilité de pratiquer des ECG (électro- cardiogramme)

Hospitalisations et transferts :

Votre état peut nécessiter une hospitalisation :

soit dans le service de médecine polyvalente de l'hôpital de Houdan

soit dans un autre établissement



De même, en fonction de votre pathologie ou de votre état d'urgence, le médecin peut demander votre transfert sur un hôpital voisin adapté.

HORAIRES- toute l'année (sauf jours fériés)

Du lundi au vendredi : de 9h00 à 20h00

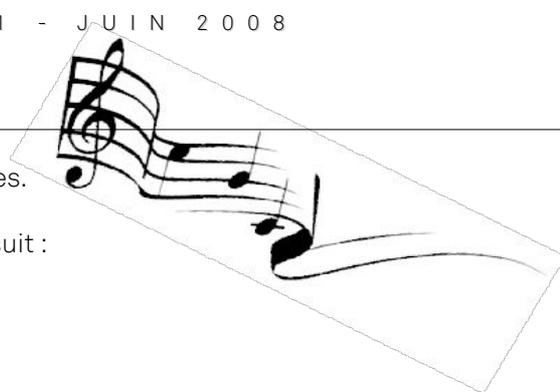
Le samedi : de 9h00 à 13h30

Le comité des fêtes

Comme chaque année, voici un compte rendu des activités du comité des Fêtes.

Lors de l'assemblée générale du 9 JUILLET 2007, le bureau a été voté comme suit :

Monsieur Bernard LETELLIER *Président d'honneur*
 Monsieur Emmanuel ANTUNES *Président*
 Madame Véronique COMBY *Vice Présidente*
 Madame Sylvie CARLIER *Trésorière*
 Monsieur Jean Luc LERAY *Secrétaire*
 Madame Bernadette GUIMBAULT *Membre actif*
 Madame Nicole LETELLIER *Membre actif*
 Monsieur Franck LEVASSORT *Membre actif*
 Monsieur Sylvain NEVEUX *Membre actif*



Nous vous avons proposé des manifestations nombreuses et variées, merci à toutes les personnes qui nous ont apportées leur aide et leur soutien, voici ce que nous vous avons proposé :

1^{er} SEPTEMBRE 2007 : c'est une **CHASSE AU TRESOR** qui était proposée aux enfants de moins de 12 ans, le soleil étant aussi de la partie ils ont pu profiter au maximum de cet après midi où un goûter leur était servi afin de faire une pause pendant les jeux. Ils étaient 25 à profiter de la journée qui a été clôturée par un repas en famille et une soirée dansante

15 SEPTEMBRE 2007 : les traditionnelles « **MOULES FRITES** » suivies d'une soirée dansante, une bonne affluence réunissait 66 personnes dans une ambiance chaleureuse

27 OCTOBRE 2007 : un après midi cinéma vous avait été proposé mais suite à trop peu de réservations nous avons dû annuler

16 NOVEMBRE 2007 : ce fut la remise des prix des « **MAISONS ET JARDINS FLEURIS** » les lauréats recevaient leurs diplômes accompagnés d'un lot pour chacun d'entre eux

15 DECEMBRE 2007 : ce fut le repas de **NOEL** durant lequel a eu lieu une petite tombola où différents lots étaient à gagner là encore une soixantaine de personnes étaient réunies pour finir la soirée en dansant (voir photo en dernière page du bulletin)

13 JANVIER 2008 : comme l'année précédente la remise des prix du **CONCOURS DES ILLUMINATIONS DE NOEL** a vu les lauréats récompensés par un diplôme et un cadeau qui leur permettra d'illuminer un peu plus les jardins de MARCHEZAIS pour le NOEL 2008

Durant cette journée nous avons proposé pour la deuxième année le LOTO mais avons déploré une faible participation des Marcherois cependant dans une bonne ambiance et de nombreux lots ont fait le bonheur des personnes présentes

23 FEVRIER 2008 : soirée **CHOUCROUTE** avec 66 participants étaient réunis autour de ce plat typique ALSACIEN « chaude ambiance » suivies toujours de pas de danse pour une partie de la nuit

23 MARS 2008 : la **CHASSE AUX OEUF DE PAQUES** s'est déroulée sous le soleil pour le plus grand bonheur des 31 enfants inscrits, et le plaisir des parents qui étaient invités à un apéritif que nous avons pu prendre au soleil

03 MAI 2008 : C'est sous un soleil de plomb que **LA JOURNEE DE DETENTE AU BORD DE L'EAU** a eu lieu. Vous étiez 75 à répondre présents. Quelle joie de vous avoir réunis nombreux afin de passer une belle journée de pêche à la truite accompagnée de grillades et de bonne humeur (voir photo en dernière page du bulletin)

Comité des fêtes (suite)

après ce retour sur tout ce que nous vous avons proposé voici les deux manifestations à venir pour la fin de cette année :

21 JUIN 2008 : voici notre **FEU DE LA SAINT JEAN** avec un repas froid et une soirée dansante qui nous permettra de fêter la musique puisque la date nous le permet

22 JUIN 2008 : c'est **LA FOIRE A TOUT** qui vient clôturer une année riche en activités diverses

Je tiens maintenant à remercier la municipalité qui nous apporte son soutien lors de nos différentes manifestations, l'équipe du comité des fêtes dévouée et impliquée, les bénévoles qui répondent présents dès qu'il le peuvent afin de nous aider ainsi que toutes les personnes Marcherois, Marcheroises et extérieures qui participent aux activités que nous proposons c'est avec beaucoup de plaisir que nous essayons de varier les activités afin de toucher le plus grand nombre d'entre vous et espérons que toutes ces activités vous ont réjouis.

Je vous communiquerai en temps utile la date de notre Assemblée Générale et je compte sur votre participation,

Le président du Comité des Fêtes
Monsieur Emmanuel ANTUNES

Sport

Le CAPS de MARCHEZAIS est une association pour la pratique de la gymnastique en musique dans la joie et la bonne humeur.

Le bureau du CAPS se compose de 5 membres :

Président d'honneur : Monsieur le Maire Bernard LETELLIER

Présidente : Madame LADOUX Muriel

Vice-Présidente : Madame LEVASSORT Corinne

Trésorière : Madame KUSS Cécile

Secrétaire : Madame VIVIEN Josseline

Cette année un nouveau cours a été créé. Il se déroule le lundi de 18h30 à 19h30 à la salle des fêtes de Marchezais. Ce cours s'adresse aux enfants âgés de 5 ans à 12 ans (exercices de gymnastique avec poids et élastiques – Jeux de ballons – exercices de coordination des mouvements). 10 enfants sont présents actuellement aux cours. Je tiens à vous signaler que «Mes p'tits loups» sont attentifs et gentils et je les remercie pour la joie et la sincérité qu'ils m'apportent.

Les cours d'adultes se déroulent le mercredi de 19h à 20h et de 20h à 21h.

Cette année 14 adhérents sont inscrits pour la pratique du sport, âgés de 13 ans à 61 ans.

Pour clôturer la saison, une soirée s'est déroulée le 31 mai 2008. Les adhérents accompagnés de leurs familles se sont retrouvés ainsi que Monsieur le Maire accompagné de son épouse, pour faire la fête jusqu'à l'aube.

Le CAPS tient à remercier :

- M. Bernard LETELLIER, Maire, et le Conseil Municipal pour la mise à disposition de la salle des fêtes,

- M^{elle} LADOUX Angéline, qui m'a assistée depuis 2 mois dans les cours de gymnastique suite à une blessure à la jambe.

Et nous souhaitons une bonne et longue retraite à Josseline (adhérente et secrétaire du CAPS)



BONNES VACANCES A VOUS TOUS!

La Présidente
Muriel LADOUX



Bibliothèque

La commune a deux sources d'approvisionnement pour satisfaire les lecteurs :

- un fonds propre de livres offerts par des donateurs, ce qui étoffe le choix de nos lectures (ces ouvrages deviennent « biens de la commune »).

- un dépôt de livres en provenance de la B.D.E.L (Bibliothèque Départementale d'Eure-et-Loir) dépendante du Conseil Général.

Ce qu'il faut savoir :

1. Ouverture : le samedi matin de 11 H à 12 H.
2. Tarif : GRATUIT
3. Local : À la mairie (Salle du Conseil Municipal)
4. Prêt : Jusqu'à 3 livres par personne
5. Durée : 3 semaines
6. État : Prendre un grand soin des livres
7. Si vous quittez la commune, pensez à rendre les livres à la mairie !
8. Réservations : Si un livre vous intéresse, n'hésitez pas en parler au responsable qui tentera de vous l'obtenir

Statistiques des sorties *:

	ENFANTS	ADULTES
ROMANS	94	163
ALBUMS	89	/
DOCUMENTAIRES	26	34
BANDES DESSINÉES	47	45

* Relevé de 12 mois : Du 1er avril 2007 au 31 mars 2008.

La fréquentation de la bibliothèque reste proportionnellement inverse au développement de la population qui, avec la venue de nouveaux habitants dans notre village, reste croissante. Le réflexe « Bibliothèque » des Marcheroises et Marcherois de « fraîche date » ne fonctionne donc pas...par ignorance ou manque d'information. Alors, merci de rendre visite aux bénévoles qui veulent bien assurer une présence le samedi matin...mais pas pour des « prunes ».

À très bientôt ! Qu'on se le dise...

Idées de lecture

- | | |
|--|-------------------------|
| 1. « 38 ans, célibataire et curé de campagne » | Pietro DE PAOLI |
| 2. « Les murs et autres histoires d'amour » | Vaikom Muhammad BASHEER |
| 3. « Les yeux jaunes des crocodiles » | Katherine PANCOL |
| 4. « Le chat botté » | Patrick RAMBAUD |
| 5. « Les sirènes de Bagdad » | Yasmina KHADRA |
| 6. « Franz STOCK (1904-1948) » | Raymond LOONBEEK |
| 7. « Se résoudre aux adieux » | Philippe BESSON |
| 8. « Telle mère, telle fille » | Caroline BRUN |
| 9. « Le phare » | P.D JAMES |
| 10. « Un aller simple » | Didier Van CAUWELAERT |
| 11. « L'amour humain » | Andreï MAKINE |
| 12. « Le père adopté » | Didier Van CAUWELAERT |
| 13. « L'inconnue de Peyrolles » | Françoise BOURDIN |
| 14. « À la poursuite de l'Arche sacrée » | Jean-Michel SAKKA |
| 15. « L'élégance du hérisson » | Muriel BARBERY |
| 16. « Arthur et George » | Julian BARNES |

Bénévoles qui assurent la permanence du samedi matin à la bibliothèque (de 11 H à 12 H) :

Mme ANTUNES Célia, Mme BERTHE Patricia, M. GUIMBAULT Jackie, M. LECOQ Bernard, Mme MARCHAL Mélissa, Mme VIVIEN Josseline



Bibliothèque (suite)

NOTA : Arrêt de service de M. MAISONS Michel après l'avoir assuré ponctuellement durant de longues années ainsi que de Mme MAZEAU Michèle.

Merci à la compétence de Mme GUIMBAULT Bernadette pour classer correctement les livres, propriétés de la commune.

Le responsable
M. LECOQ Bernard

Culte

A l'ombre de notre clocher...

par M. LECOQ Bernard

Fête Patronale :

Nous fêterons la Sainte MADELEINE, patronne de notre Église, par une messe de regroupement le
Dimanche 20 juillet à 11 H.

Cet office sera suivi du verre de l'amitié offert par la municipalité.

Nos Prêtres :

L'abbé Jean-Pierre CORNIC
L'abbé Marcel FERDINAND

Tél. : 02.37.42.31.92 / 06.13.04.78.91
Tél. : 02.37.43.84.87

Relais Paroissial :

Madame Hélène MAISONS (Tél. : 02.37.43.20.86) assure le lien entre le prêtre et les habitants. Prendre contact avec elle en cas de besoin pour vos cérémonies.

Affichage des informations :

Chaque mois une feuille indiquant le lieu et les horaires des cérémonies des paroisses de : Bû, Abondant et Broué se trouve à l'affichage sur le panneau situé à droite de la porte de l'église.

Regroupement des CHORALES du Diocèse de CHARTRES :

Le dimanche 27 avril 2008, les choristes se retrouvent à CHUISNES pour animer une messe solennelle dans une Église bien remplie. La journée se prolonge par un concert de chants profanes pour la plus grande joie des choristes et de la foule des habitants du village et des environs.

Dans notre Église :

nous ont quittés Madame ANGÉLY Françoise
 Monsieur STICKER Pierre

a été baptisée Océane TEIXEIRA

Culte protestant

Culte les dimanches à 10h30 à Marsauceux le 1^{er} dimanche du mois et à Dreux, les 2^e, 3^e et 4^e dimanche

Informations : Pasteur Jean-Christophe Perrin Tél.: 02 37 46 06 01



Etat civil

NAISSANCES :

Loanne LEMARCHAND (1 rue du Prieuré)	le 3 octobre 2007
Isaac COJEAN (11 impasse Potier)	le 5 octobre 2007
Adam HANNETON (15 rue de la Gare)	le 3 janvier 2008
Esteban SENE (13 rue de l'Eglise)	le 24 mai 2008

DECES :

*M. Pierre STICKER décédé à Houdan le 25 avril 2008, époux de Mme Charlotte STICKER , ancienne conseillère municipale.

*Mme Françoise ANGELY, décédée à Houdan le 5 mars 2008, mère de Mme BRILLANCEAU

NOUVEAUX HABITANTS :

M. LESTANG Mme THERY	9 rue de l'Eglise
M. Mme LALLOUR-SALAUN	10 rue de la Libération
M. Mme SAINT MARTIN Laurent	7 allée de la Sommière
M. Mme VEZINES Guillaume	8 rue du Prieuré
M. Mme BENARD Raphaël	10 rue du Prieuré
M. AMORO-Mme HILLAIRE	1 bis ruelle Potier
M. Mme MOTIN Yves-Edouard	3 allée de la Butte

Autres informations

La **gendarmerie d'Anet**, à l'approche des vacances d'été, réitère ses conseils anti-cambriolage :

- * Fermez à clés les portails d'accès à votre propriété.
 - * Renforcez la protection des portes (serrures 3 points, judas, entrebâilleurs, blindage ...), volets au rez-de-chaussée et même en étage;
 - * Dès lors qu'une fenêtre n'est pas protégée par un volet, elle doit bénéficier de barreaux de protection.
 - * Ne laissez pas d'échelle ou échafaudage entreposés à proximité;
 - * Eclairiez votre jardin en réalisant un détecteur de présence;
 - * Veillez à ce que la végétation ne permette pas aux voleurs de se dissimuler;
- « Le home jacking » : Les voleurs s'introduisent dans votre domicile et dérobent votre sac à main, les clés de votre voiture.**

LES REFLEXES A ADOPTER

- * Dissimulez tout ce qui pourrait tenter un cambrioleur : sac à main, clés de voiture, bijoux, etc
- * Méfiez vous des démarcheurs et quémandeurs;
- * Si des individus prétendent être des agents de l'Etat, demandez leur nom, leur affectation ainsi que leur carte professionnelle (si nécessaire faites appel à la gendarmerie de votre domicile) ;
- * Signalez nous les comportements suspects.

De nombreux cambriolages sont commis, même en votre présence, de jour comme de nuit et souvent sans effraction.

EN VOTRE ABSENCE

- * N'utilisez pas les «cachettes» classiques: clés dans la boîte aux lettres, sous le paillason, dans le pot de fleurs, etc ...
- * Ne laissez pas d'indication mentionnant votre absence, ni sur votre porte ni sur votre répondeur téléphonique;
- * Même pour une courte absence, verrouillez portes, fenêtres et volets;
- * En cas d'absence prolongée, prévenez vos voisins ou une personne de confiance et indiquez la durée de votre absence, un numéro de téléphone où vous joindre, les éventuelles visites de proches ...
- * Faites relever votre courrier régulièrement : ne laissez pas déborder votre boîte aux lettres;
- * Placez vos objets de valeur en lieu sûr.

un document détaillé est disponible en mairie



Quelques évènements de l'année passée...



Décembre 2007 : Repas de Noël



Janvier 2008 : Remise des médailles à M.Letellier, M.Maisons et Mme Vivien



Mars 2008 : chasse aux oeufs de Pâques



Mars 2008 : commémoration de la fin de la guerre d'Algérie



Mai 2008 : journée de détente au bord de l'eau



Mai 2008 : commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale

